

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22/03/2026

Le 22 mars 2026, les membres du conseil municipal de la commune de Boucieu Le Roi se sont réunis à 10H à la salle de la mairie.

Etaient présents : Patrick Fourchegu, Jean-Luc Laquet, Amandine Planel-Grail, Séverine Odant, Elodie Reynaud, Cyprien Coissieux, Amandine Peyrouze, Raphaël Deschamps, Thomas Belin, Frédéric Banc, Claire Bourdin.

Etaient absents : Patrick Dany

Secrétaire de séance : Elodie Reynaud

La séance est ouverte par une discours du maire sortant M. Fourchegu.

J. Laquet annonce la démission du conseil de M. Raffini et de C. Barbati, et leur remplacement par P. Dany et A. Planel-Grail.

L'appel des nouveaux membres du conseil municipal est effectué. En l'absence de P. Dany (doyen), J. Laquet mène la séance. Il nomme le secrétaire de séance : E. Reynaud et les deux assésseurs : S. Odant et C. Coissieux.

Vote d'approbation du dernier procès verbal

Abstention : 8 (J. Laquet, S. Odant, E. Reynaud, C. Coissieux, A. Peyrouze, R. Deschamps, T. Belin, C. Bourdin)

Contre : 1 (F. Banc)

Pour :1 (A. Planel-Grail)

Election du maire

Le vote s'effectue à bulletin secret, à l'isoloir.

Candidature : J. Laquet

J. Laquet est élu avec 8 voix sur 10 et les 2 votes blancs. L'écharpe lui est remise par P. Forchegu maire sortant.

Détermination du nombre d'adjoints

Présentation par J. Laquet de la législation qui encadre la définiton du/des adjoint(s)(article L2122-1 du code général des collectivités territoriales). Il propose de nommer 3 adjoints, un vote à main levée est effectué pour valider le chiffre.

Pour : 8 (S. Odant, E. Reynaud, C. Coissieux, A. Peyrouze, R. Deschamps, T. Belin, C. Bourdin, F. Banc)

Contre : 1 (A. Planel-Grail qui propose 2 adjoints)

Election des adjoints

Le maire propose au conseil municipal de lui fournir une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

F. Banc propose la liste suivante :

1^{er} adjoint : F. Banc

2nd adjoint : E. Reynaud

3^{ème} adjoint : T. Belin

Le vote est effectué à bulletin secret à l'isoloir. Les résultats sont les suivants :

Votes pour la liste proposée : 9

Vote blanc : 1

J. Laquet annonce la validation de la liste et annonce prochainement prendre un arrêté pour les délégations de chaque adjoint, une fois les commissions en place.

J. Laquet fait la lecture de la charte de l' élu local. Il effectue la remise de la charte des collectivités territoriales dite "Charte de l' élu local" à chaque conseiller.

Indemnité de fonction des élus

J. Laquet annonce la délibération relative aux indemnités de fonction des élus.

Lecture des différents articles du Code général des collectivités territoriales.

- Indemnisation du maire : taux de 28,1% de l'indice (Article L2123-23).

- Indemnisation des adjoints à part égales pour chacun des trois sur proposition de J. Laquet : taux de 10,89% de l'indice (Article L2123-24).

Le vote est effectué à main levée, 9 votants sur 9 approuvent les indemnités des adjoints.

Délégations du conseil municipal au maire

Lecture par J. Laquet de l'Article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales.

J. Laquet demande au conseil municipal de bien vouloir lui donner les délégations régies par l'Article cité ci-dessus.

Le vote est effectué à main levée, 9 votants sur 10 approuvent, absence par J. Laquet

Séance levée par J. Laquet à 10h51.

Secrétaire de séance :
Elodie Reynaud



Le maire

Jean Luc Laquet

